

# Conservatoire du littoral : dix hectares de plus aux Pesquiers

Ces parcelles sont gratuitement cédées par la commune au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, sur des zones humides et des espaces naturels soumis à la pression foncière

**D**ans le cadre de l'extension des Salins des Pesquiers, la commune d'Hyères a proposé de céder gratuitement au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, dix hectares lui appartenant, qui viendront enrichir les sites le plus emblématique d'Hyères.

Cette acquisition a été validée par le conseil d'administration parisien du 5 mars dernier. Sur la côte méditerranéenne continentale, ce sont en tout deux opérations qui ont été proposées. Outre les 10 hectares hyérois, 344 hectares viendront également se rajouter à l'extension des espaces naturels du conservatoire sur la partie orientale du massif de l'Estérel, à Mandelieu et Théoule-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes.

## Unité écologique de 600 hectares

Pour en revenir aux Pesquiers, le salin doit son nom à sa première vocation de pêche, au cœur du double tombolo de Giens, ce double cordon sableux reliant le continent à l'ancienne île de



Les Salins des Pesquiers s'étendent encore, en vue de préserver la biodiversité exceptionnelle de ce site emblématique hyérois.

(Photo doc. D. F.)

Giens. Particularité géologique rarissime : il n'en existe que quatre au monde. Les anciens étangs de pêche sont par la suite devenus un lieu de culture

du sel. Aujourd'hui, le Salin des Pesquiers est une unité écologique de près de 600 hectares, constituée d'une mosaïque de plans d'eau (zone RAMSAR) qui abrite une

biodiversité exceptionnelle avec un patrimoine faunistique et floristique très particulier. La forte pression urbanistique avait conduit le Conservatoire du littoral à en-

gager une procédure d'expropriation de la Compagnie des Salins pour s'opposer à l'artificialisation de ces espaces où était projeté un important projet immobilier avec golf

et marina. 550 hectares ont ainsi été acquis le 6 mars 2001. Le site a été classé en 2005. « Toutefois, les pressions d'urbanisation restent prégnantes et il est essentiel de garantir la pérennité des quelques milieux naturels encore présents sur le secteur », note le conservatoire national.

## Les négociations se poursuivent

La cession gratuite de la commune se compose de diverses parcelles associées aux salins, comprenant « des espaces naturels relictuels sur la rive de l'étang en limite d'urbanisation et des zones humides adjacentes, principalement le marais du Pousset, en interface entre la propriété du conservatoire et la mer ».

Les négociations vont se poursuivre avec la commune sur la cession d'autres terrains communaux avoisinants. C'est l'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée qui gèrera ces zones humides, avec l'assistance scientifique du parc national de Port-Cros.

N. B.